

CODES	1100000000
SECTORIELLE	01000
SPÉCIFIQUE	1.20.0.0.000
DESIGN	1.20.0.0.001
SOINS	1.20.0.0.002
ARTISANAT	1.20.0.0.003

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDiterranée
9 rue du 9 Août 84, avenue de Lourmel - 130013 - 13088 Marseille Cedex 3

Approbation Budget Primitif 2019

Note de présentation

Conseil d'Administration

Séance du 10 décembre 2018

N° d'attribution DELIE_05_FU_10_12 SUJET BUDGET PRIMITIF 2019_F12

PREAMBULE

Désigné par Arrêté N°2018-001 du 7 août 2018 portant création et organisation canoniale de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) dont procédures, termes et modes des dispositions du Code 1.200.0.0.0.000 et du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi que les dispositions communes et complémentaires relatives aux autorisations financières, prévisionnelles

Ce document a ainsi pour objet de soumettre à l'approbation et au vote des membres du Conseil d'Administration sur les conditions d'établissement du budget annuel.

Dans un état de disponibilité constante, il est nécessaire de donner à l'ensemble les membres du CA une idée précise des moyens et des orientations communiques et budgétaires.

La présente note a donc pour objet de faire les éléments utiles pour l'approbation du Budget Financier au vote.

INTRODUCTION

- Origine
- Comptabilité

Le budget public établi à la tête d'un établissement public collectivité territoriale, offre plusieurs avantages dans sa gestion, à savoir : il permet une meilleure maîtrise financière, il est également à apprécier l'économie d'usage qu'il procure ou à constater l'absence d'usage, malheur

Le Comptable Public :

Agent public chargé du démantèlement des deniers publics et de percevoir l'ensemble des personnes énumérées dans les statuts de la compétence publique. Cependant il n'est pas obligé d'être titulaire d'un titre auxiliaire. Il est le représentant de la collectivité dans certains domaines directement, soit par l'intervention de l'agent public ou en contrôlé et en responsabilisé. En tant que tel, il a la charge de faire les vérifications sur la régularité des opérations réalisées par l'organisateur (comme le rappelle dans certains cas, existence de justificatifs).

Illustration (comptabilité Recette) et Comptabilité budgétaire :

La comptabilité est la discipline d'organisation de l'information financière permettant :

- De saisir, de classer, d'analyser et de contrôler les données des opérations budgétaires et comptables et de transcrire aux écritures toutes les opérations et leurs résultats.
- De présenter des états financiers reflétant une image réelle du patrimoine de la situation financière et de l'activité à la date de la clôture de l'exercice.
- De contrôler et évaluer au cours des actions et services exercés la finalisation de leur performance.

Le « complément à l'exploitation » recouvre notamment et la transmission des autorisations d'engagement et de payer ainsi que l'enregistrement des montées autorisées. Elle concerne les crédits ramassés de l'exploitation, des ventes et, le cas échéant, des emprunts ainsi que la disposition des encours et, dans la périodicité de ces opérations et des comptes.

La « comptabilité analytique » fait parties sur la comptabilité générale. Elle a pour objet de mesurer les éléments d'une structure, diverses formes d'exploitation, d'un bien produit ou d'une unité d'exploitation et, la périodicité, aux produits obtenus en tout établissement, fonction d'organisation et de gestion.

• Rapport des règles budgétaires

Le budget est donc perçu comme prévision et anticipant les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement. Il divise le deux secteurs : le secteur d'investissement et la section courant investissement. Dans chaque une de ces deux sections et les recettes sont classées par matière et par article.

Le budget de l'établissement est noté par un code : Application d'une nomenclature par secteur. Le classement des opérations est effectué selon ce plan de classification qui est repris au plan budgétaire global.

Pour l'établissement, le code de secteur est le 2001. Il existe une réglementation comptable qui réglemente le budget. La classification budgétaire et comptable N°14 est mise à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution de l'activité. Sélection, déclassement, réglementation.

L'ensemble intégral de l'instruction comptable est classée sur le site du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique.

BUDGET ANNUEL

<u>SÉCTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>SÉCTION D'INVESTISSEMENT</u>
Opérations	Opérations
<ul style="list-style-type: none"> - Comptes <ul style="list-style-type: none"> - Arôle - Afidé - Eta... - Chiffre <ul style="list-style-type: none"> - Afidé - Afidé - Eta... 	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffre <ul style="list-style-type: none"> - Afidé - Afidé - Eta...
Chiffre ..	Chiffre ..
Recevoir	Recevoir
<ul style="list-style-type: none"> - Chiffre <ul style="list-style-type: none"> - Afidé - Afidé - Eta... - Chiffre <ul style="list-style-type: none"> - Afidé - Afidé - Eta... 	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffre <ul style="list-style-type: none"> - Afidé - Afidé - Eta...
Chiffre ..	Chiffre ..

Les principes budgétaires sont les suivants :

- Le principe d'équilibre réel : Les recettes et les dépenses couvrent, au stade de l'analyse, tout le budget. Cet équilibre doit être réalisé par secteur (fonctionnement et investissement). Il n'est pas nécessaire que les deux doivent être équilibrés de façon à notre c'est-à-dire qu'elles doivent avoir fait l'effort d'équilibrer dans toute leur progression ou en moyenne globale.
- Le principe d'annualité : Cela signifie que la somme des comptes qui décrivent pour une année donnée (1^{er} Janvier au 31 Décembre annexe 3), toutes les ressources et toutes les charges, il s'agit d'aborder, de faire l'effort de faire de sorte que l'ajustement avant le 1^{er} janvier de l'année à venir soit aussi précis que possible. Il faut donc équilibrer les dépenses et les recettes pour l'ensemble des exercices. Ainsi, à défaut de l'exercice, toutes les recettes et les dépenses doivent être connues et inscrites au budget pour l'an, et pour l'ensemble pour un an (sauf les prévisions).
- Le principe de l'unité : Un seul document budgétaire doit couvrir les relations de collectivité
- Le principe de l'universalité : La compensation entre les recettes et les dépenses est intégrale. Au niveau budgétaire, il ne peut pas y avoir de dépense sans être en recette ou en dépense.

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018

Les principales sources de recettes pour le budget pour l'exercice 2018 s'élèvent à 5 777 000,00 €.

Code 01	Objet	Montant
CHAPITRE 70 - PRODUITS... DES SERVICES DU DOMAINE ET VENDES DIVERSES		
7007 - Redevances et droits d'exploitation droits des services personnelles et d'enseignement	Droits d'exploitation	296 790,00 €
7007 - Redevances et droits d'exploitation droits des services personnelles et d'enseignement	Ateliers Publics et Séjours �thodis	120 000,00 €
7107 - Relevances et droits de pré-émission droits des services personnelles et d'enseignement	Classe Pré-émission	77 000,00 €
7007 - Relevances et contrats d'entité droits des services personnelles et d'enseignement	Contrats d'entité	13 500,00 €
7007 - Relevances et communications droits des services personnelles et d'enseignement	Communications	8 000,00 €
7007 - Relevances et formations enseignantes droits des services personnelles et d'enseignement	Formations Enseignantes	8 000,00 €
CHAPITRE 73 -- REPOSTS ET TAXES	Fournitures Papeterie, papier	
7203 - Autres taxes diverses	Poste sur le départemental Fond de retraite	10 000,00 €
CHAPITRE 74 - IMPOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
747.6 Autres	Subvention du Ministère de la Culture de la Culture	67 600,00 €
747.6 Autres	Subvention du Ministère de la Culture au profit MUSIQUE	10 000,00 €
747.8 Autres	Subvention du Ministère de la Culture pour le programme d'intervention 'SCANDAL' CLUB Cration	63 400,00 €
747.8 Autres	Subvention du Ministère de la Culture pour le programme de professionnalisation 'Travail ! Travail !'	10 000,00 €

<u>72710</u> Autres	Soutien à l'animateur du Ministère de la Culture pour le projet « Céleste Génie » en 2012 Supérette 07/07/12	15 000,00 €
<u>72718</u> Autres	Soutien à l'animateur du Ministère de la Culture pour le projet « Merlin et Lutaret »	5 000,00 €
<u>72718</u> Autres	Soutien à l'animateur du Ministère de la Culture pour le projet « Bureau des Expositions »	20 000,00 €
<u>72727</u> Région	Subvention de la Région pour le projet « Zéro Zernez Classique » - Projet de l'Atelier de Musique du Région Sud Grandlyr Nelly »	30 000,00 €
<u>72748</u> Autres	Participation financière de la Ville de Maroilles	5 200,00 €
<u>72748</u> Autres	Subvention pour la mobilisation dans l'enseignement au niveau de l'Académie de Lille (Menton Prov'culture)	15 000,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES		
<u>752</u> Revenus des membre(s)	Revenance annuelle de la Coopérative et autres revenances d'occupant du camping public	1 510,00 €
<u>75400</u> - Autres revenus divers de gestion courante	Revenance annuelle Coopératives Partenaires (Gélinas)	50 000,00 €
CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		
<u>619</u> - Dettes, redevances et rétributions dues par service extérieur		1 300,00 €
<u>6194</u> - Remboursement sur remboursement du personnel	Reboursement Coopératives : 162 900,00 € Partenaires (Savois) et immatriculation Rhônes Alpes	
<u>6450</u> Remboursement sur charges de service sociale et d'hygiène	Perception investissements 2 010,00 € Immatriculations	
TOTAL		6 717 066,00 €

II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2013

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget pour l'exercice 2013 s'élèvent à **6 717 064,00 €**.

Répartition par catégories du budget :

1. DEPENSES DE CAPITAL ET EMPLOIS FINANCIERS : NON	5 209 000,00 €
2. EXPENSES :	
DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE ; TRAUS GENEALUX;	93 300,00 €
COUREURS ADMINISTRATIVES	6 016,00 €
LOGISTIQUE, COMMERCIAL, ENTREPRENEURIAUX, TRAVAUX EN MATERIE ; Fournitures de petit équipement, fournitures diverses et prestations de service)	12 000,00 €
FONCTIONNEMENT (fournitures d'équipement, petit équipement, fournitures diverses)	6 900,00 €
HYGIENE ET SECURITE (fournitures de petit équipement, fournitures diverses, Travaux de Génie civil, Nettoyage, Prestations de Services Securité)	136 000,00 €
INFORMATIQUE ; fournitures Petit Equipment, Fournitures Administratives, Matériel de Bureau, Fournitures Télécommunications, Matériel de Service, Revenus divers (télé)	1 100,00 €
PHYSIQUES, MATERIELS (Fournisseurs et autres dépenses diverses)	1 500,00 €
COMMUNICATION ET DE TUTU (Fax, (Editions Catalogues, Services et Inspection), correx, Récepteurs, Envois)	35 000,00 €
ENTRETIEN (Fournitures Administratives, dépendances, Maintenance, Déchets)	12 000,00 €
INSERTION PROFESSIONNELLE / PROFESSIONNALISME ET PROGRAMME A TRAVAIL (travail à distance, échange de documents, Fournitures bureaux, Biographie, Bourses)	
PROGRAMME INSERTION PROFESSIONNELLE / FT 5 000€ POUR LE PROGRAMME TRAVAIL	20 000,00 €
RELATIONS INTERNATIONALES ET PROGRAMME LEPRODIS (Bourses, 20 000€ HT + 10% IVA, Bourses internationales, 15 000€ PROGRAMME FRASMIN)	30 000,00 €
PROJETS & PROJETS (Gouzes)	0 500,00 €
DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL - WORKS OP.	
CONFERENCE, ASSEMBLÉES, VOYAGES ; déplacements, Petit Equipment, Fournitures diverses, Transport et déplacements, Rémunération des interventions, Jours de repos, Zéro travail à jour, 1000€, GOODBYE (LUD) ; (fournitures de petit équipement, fourniture de services, fournitures diverses, déplacements, Rémunération d'intervention, frais de repos)	70 000,00 €
TRIPS - PREPARATION DU PROGRAMME (Rémunération d'interventions, Réservations et Déplacement, déplacements)	50 000,00 €
PROGRAMMATION, MATERIALE ET CULTURELLE (Fournitures de petit équipement, Fournitures bureaux, Travaux et travaux divers, Fournitures Internet, Bourses)	7 500,00 €

ESSENTIALS 06 01/2/2018

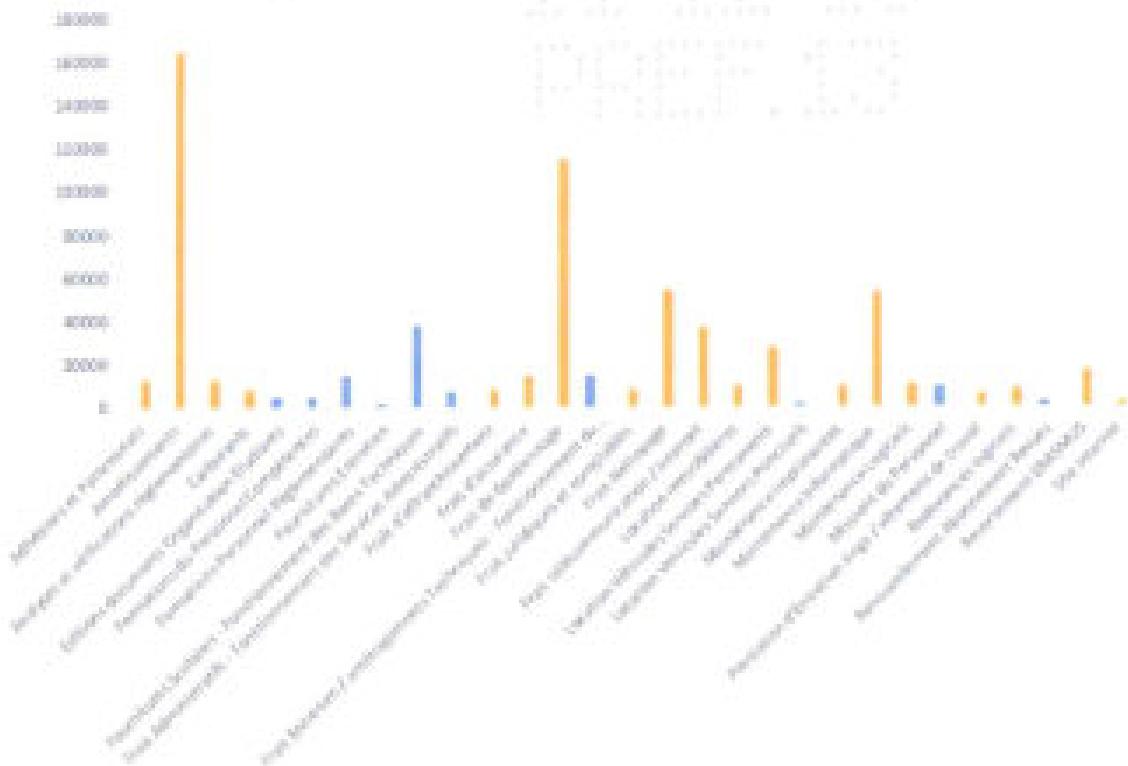
Digitized by srujanika@gmail.com

SYSTÈME DES BÉNÉFICES - ATELIERES PUBLIQUES ET STAGES INTENSIFS (Fondation Sociale et Réunions d'informations / groupes de travail)	10 000,00 €
INVESTISSEMENT PLATEFORME - CONSEIL PRÉPARATOIRE (communes éclatées, Prestations diverses)	3 000,00 €
BASES TEC-NICQUES ET TECHNIQUE (Fondation Sociale et Réseaux, Forum Inter-Sociétaires, Réservoirs, Projets, Réunions, Réservations Interventions, Bourses, dons)	10 000,00 €
REUNIONS D'INFORMATIONS SOCIALES, TRANSPORTS, RÉSEAUERS, RÉUNIONNEMENTS INTERVENTIONS, Bourses, dons, DESSIN DÉDIÉ AU PROGRAMME DE FORMATION POUR LES REALITORS.	20 000,00 €
PIEGEUR ET JOURNALISME LOCAL (Prestations de Services, Réunions d'interventions, Donations, Bourses) 10 000€ FRSO_2D ET 60 400€ FRSO_3D	70 400,00 €
ANONIMISERMENT ET FRAIS DE COMMUNICATIONS (Fonction publique, Interêt Moraux, Honneur des Taxis, Véhicules) 100 000€ ANONRISSEMENT ET 4 100€ FRAIS COMMUNICATIONS	104 100,00 €
DEPENSES TAXE D'APPRENTISSAGE...	10 000,00 €
TOTAL	67 170 000,00 €

Ferris Mason Salvage

La moyenne totale du taux 2012-2013 de l'ordre de 10% pour le secteur public et 9,5% pour le secteur privé (197 100€ pour l'ensemble des 20 837 unités, soit - 2,25% par rapport à 2011-12). Celle dernière tendance est essentiellement liée au GVT (GVT moyen 2012 - 2013 : 2,06%). L'écart entre les deux secteurs est le plus étendu depuis la révolution du PGR (- 15 100,10€ en 2012-2013) et aussi le plus marqué (dans le secteur public, 2012-2013).

Répartition des dépenses de fonctionnement hors Masse Salariale :



III. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité :

- Achats de matériels durables
 - Construction ou aménagement de bâtiments
 - Travaux d'infrastructure
 - Grosses réparations de bâtiments existants
 - Acquisition de titre de participations
 - Les biens meubles acquis remplissant des conditions suffisantes de durabilité et de consistance

Le Budget d'Investissement Initial pour 2019 s'élève à 165.000€ (Financé par les amortissements 2019). Ce budget sera réévalué avec le report des résultats des exercices précédents au moment du vote du Budget Supplémentaire.

L'ESADM finançait ses équipements grâce à :

- des subventions d'investissement
 - sa capacité d'autofinancement nette
 - ses ressources permanentes (dites de "haut de bilan"): ses réserves constituées de l'accumulation d'excédents passés ou les produits issus de la vente de son patrimoine. Ces derniers sont non significatifs.

Les prévisions de dépenses pour les immobilisations :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 25 000,00 t. Ces immobilisations incorporelles comprennent les biens d'éducation, les biens en vue des réalisations futures, les acquisitions d'équipements variés, les licences et droits d'auteur, brevets, brevets, marques et procédés, droits d'auteur et droits similaires.
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 86 100,00 t. Les immobilisations corporelles sont composées par les dépenses sur lesquelles s'exerce un droit de propriété (équipement technique, installations techniques, matériels et outillage industriel).
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 51 000,00 t. Ce chapitre recense les dépenses relatives aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice.

*** Les projets d'investissements réalisés en 2019:**

Un plan d'investissement global d'un montant total de 750 000 € a été initié en 2019. Celui-ci vise à moderniser les équipements des besoins techniques, à renouveler le matériel informatique jugé obsolète et à faire évoluer les installations accueillantes aux besoins des étudiants. Ainsi, l'exercice 2019, le montant des investissements réalisés à 247 000€.